



Berne, 20 janvier 2021

Objectifs annuels 2021 de la Commission fédérale pour la qualité

Table des matières

1	Contexte	3
2	Objectifs annuels.....	5

1 Contexte

Nouvelles bases légales

Adoptée le 21 juin 2019 par les Chambres fédérales, la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie en vue du renforcement de la qualité et de l'économicité consolidera de manière décisive la coordination et l'amélioration du développement de la qualité en ce qui concerne les prestations dont l'assurance obligatoire des soins (AOS) prend les coûts en charge. Avec l'entrée en vigueur des modifications de la LAMal et de l'OAMal, le Conseil fédéral a pour nouvelle tâche de fixer tous les quatre ans les objectifs à atteindre en matière de développement de la qualité (art. 58 nLAMal). Cette notion désigne la garantie systématique et l'amélioration continue du niveau de qualité pour l'utilisation des ressources. Le développement de la qualité garantit les processus, le leadership et l'engagement de tous les acteurs afin de satisfaire, voire de dépasser les exigences posées aux services de santé, notamment ceux à qui les prestations sont destinées, de réduire les risques pour les patients et de mettre en œuvre les améliorations.

La Commission fédérale pour la qualité (CFQ) prévue par la révision devra orienter son travail et ses objectifs annuels sur les objectifs quadriennaux de développement de la qualité (art. 58c nLAMal). Le cadre des objectifs annuels de la CFQ et des objectifs quadriennaux fixés par le Conseil fédéral sera donné par une nouvelle stratégie du Conseil fédéral en matière de qualité.

Les objectifs généraux et les champs d'action définis dans la stratégie seront concrétisés dans les objectifs quadriennaux du Conseil fédéral, qui établiront un ordre de priorité en vue de leur application dans les objectifs annuels de la CFQ. Cette cascade vise à garantir que les ressources mises à la disposition de la CFQ lui permettent de maintenir la qualité des prestations fournies et de l'améliorer constamment.

Afin que la CFQ dispose d'objectifs sur lesquels axer son action dès son institution en avril 2021, les présents objectifs annuels ont été élaborés, à titre exceptionnel, par l'OFSP. Celui-ci s'est fondé pour ce faire, notamment, sur la stratégie en matière de qualité et les objectifs quadriennaux en cours d'élaboration. Dès que la CFQ sera entrée en activité, elle établira de manière autonome ses objectifs annuels sur ce modèle et les soumettra ensuite au Conseil fédéral pour approbation. Ce dernier adoptera sa stratégie 2021-2032 en matière de qualité ainsi que les objectifs quadriennaux 2021-2024, après consultation de la CFQ et audition des organisations intéressées, au cours du 2^e semestre 2021.

Nécessité d'agir en Suisse

De nombreux efforts ont déjà été entrepris dans notre pays pour améliorer la qualité du système de santé, mais ils diffèrent considérablement selon la région, l'institution et le domaine de fourniture de prestations. Le manque de clarté dans la compréhension des rôles, le manque de transparence ainsi qu'une culture de la confiance qui laisse encore à désirer empêchent une extension suffisante et une meilleure coordination nationale de ces efforts. La plupart des établissements de santé disposent certes d'un concept de qualité pour leur institution, mais peu d'entre eux ont fait de ce concept une véritable priorité stratégique à long terme, et nombre des exigences et des normes définies ne sont pas valables à l'échelle nationale. Un suivi national (monitoring) du niveau de qualité s'impose pour les différents domaines de fourniture de prestations, ainsi qu'un soutien ciblé des fournisseurs de prestations pour la mise en place et l'application adéquate de meilleures pratiques.

Élaboration participative des documents stratégiques

La Stratégie 2021-2032 en matière de qualité se fonde sur les résultats du rapport national « Améliorer la qualité et la sécurité des soins en Suisse »¹ publié en novembre 2019, ainsi que sur des pratiques

¹ Rapport disponible à l'adresse : www.ofsp.admin.ch > Assurances > Assurance-maladie > Développement de la qualité.

éprouvées en Suisse et à l'étranger. Elle développe et actualise la stratégie en matière de qualité adoptée en 2009 par le Conseil fédéral² ainsi que la concrétisation de celle-ci dans le rapport du 25 mai 2011³. Différents acteurs ont été invités à proposer des objectifs dans le cadre de cette mise à jour. Des experts nationaux et internationaux ont été consultés, ainsi que des acteurs du système de santé suisse. En parallèle, une série d'entretiens ont été menés avec l'Organisation suisse des patients (OSP) afin de connaître les attentes de ces derniers.

Plan de mise en œuvre et responsabilités

Pour la réalisation des objectifs généraux, la stratégie prescrira des priorités thématiques, dites champs d'action. Ceux-ci seront probablement subdivisés en *champs d'action systémiques*, qui concernent le système dans son ensemble et veillent, au niveau macro, à l'application obligatoire du développement de la qualité, et en *champs d'action thématiques*, qui visent directement la fourniture des prestations (niveau micro) et agissent essentiellement sur la qualité de la prestation fournie à chaque patient.

La Stratégie 2021-2032 en matière de qualité sera mise en œuvre en trois périodes de quatre ans. Des priorités sont fixées dans les champs d'action définis pour atteindre les objectifs quadriennaux. Elles devront être adaptées et complétées pour les deuxième et troisième périodes de quatre ans. Le résultat à atteindre d'ici la fin de l'année est défini pour chaque objectif assigné aux mesures de la CFQ.

Les priorités pour la première période de quatre ans sont les suivantes :

- institutionnalisation du développement de la qualité au niveau national ;
- mise en place de processus, d'un leadership et de l'engagement de tous les acteurs impliqués afin de remplir les exigences en matière de qualité des prestations et d'atteinte des objectifs ;
- encouragement de la saisie, du traitement et de la publication de données nationales concernant la qualité de chaque prestation fournie au patient, et
- diffusion d'informations, de méthodes et d'interventions en vue d'améliorer en permanence la qualité de la prestation fournie au patient.

Des données joueront en particulier un rôle essentiel pour optimiser les ressources consacrées au développement de la qualité et pour améliorer la sécurité des patients : elles serviront non seulement à déterminer et évaluer le niveau de réalisation des objectifs, mais seront aussi utiles pour identifier les points faibles et les dangers, et évaluer les risques correspondants. La saisie des données est liée à des éléments importants : la possibilité de l'utilisation multiple des données et des infrastructures, ainsi que la prise en compte de la continuité des activités menées dans le domaine de la santé et des assurances sociales.

Au niveau plus proprement opérationnel, parmi les différents aspects de la qualité, l'accent sera probablement mis sur la sécurité des patients, afin que personne ne subisse de dommages du fait des prestations fournies ni ne soit exposé à des risques inutiles, et aussi pour tirer les enseignements des événements indésirables.

Contenu et structure des objectifs annuels 2021

Les objectifs annuels 2021 se fondent, d'une part, sur le rapport national « Améliorer la qualité et la sécurité des soins en Suisse » et, d'autre part, sur des réflexions pragmatiques touchant ce qu'il faut mettre rapidement en route pour atteindre les objectifs quadriennaux que le Conseil fédéral fixera en vertu de la révision. Le rapport national a confirmé que, pour améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients, il importe de clarifier les rôles et les responsabilités, de créer la transparence et d'accroître la confiance. Les objectifs annuels 2021 comprennent, en conséquence, les travaux préparatoires et

² La stratégie de la Confédération en matière de qualité pour le système de santé suisse (en allemand seulement, avec résumé en français) est disponible à l'adresse : www.ofsp.admin.ch > Assurances > Assurance-maladie > Développement de la qualité.

³ Le rapport sur la concrétisation de la stratégie de la Confédération en matière de qualité est disponible (en allemand seulement, avec résumé en français) à l'adresse : www.ofsp.admin.ch > Assurances > Assurance-maladie > Développement de la qualité.

les concepts nécessaires à l'institutionnalisation du développement de la qualité. Ce faisant, on a veillé à ce que les activités et les objectifs de la CFQ, durant sa première année d'existence, posent les bases d'améliorations concernant l'ensemble du système, de chacun des fournisseurs de prestations aux cantons et à la Confédération, pour tous les domaines de fourniture de prestations.

De ce fait, les objectifs annuels 2021 couvrent principalement les champs d'action systémiques. Les objectifs annuels qui seront fixés par la suite viseront de manière ciblée des priorités thématiques ou des groupes de patients spécifiques sur la base des priorités stratégiques et des objectifs du Conseil fédéral, ainsi que de l'état présent du développement de la qualité.

2 Objectifs annuels

Réf.	Objectif	Résultat
2021-01	Adoption du fonctionnement La CFQ adopte ses règlements (règlement interne, règlement d'utilisation des ressources), définit ses processus et planifie ses dépenses pour les quatre prochaines années sur la base de l'arrêté fédéral du 5 juin 2019 sur le crédit global. Elle tient compte pour ce faire des priorités thématiques et des responsabilités définies dans la stratégie (cf. objectif 2021-02).	La CFQ a adopté sa planification. Elle a défini ses processus. Elle a soumis ses règlements au Département fédéral de l'intérieur pour approbation.
2021-02	Stratégie et objectifs quadriennaux La CFQ donne son avis sur la stratégie 2021-2032 et sur les objectifs en matière de développement de la qualité pour les quatre prochaines années (objectifs quadriennaux) avant que ceux-ci soient soumis au Conseil fédéral.	La CFQ a donné son avis sur la stratégie et sur les objectifs quadriennaux du Conseil fédéral.
2021-03	Travaux de fond en vue d'établir une mesure et un suivi systématiques de la qualité (monitoring) au niveau national La CFQ élabore un concept de mesure et de suivi systématiques de la qualité. Le concept est destiné à servir de ligne directrice à tous les acteurs afin qu'ils puissent développer leurs instruments pour prendre des décisions basées sur des données en ce qui concerne l'amélioration nécessaire.. Il suivra une approche systémique et comprendra un système national de monitoring portant sur l'ensemble des domaines de fourniture de prestations et sur les divers aspects de la qualité. Le but de ce monitoring national est de suivre et d'évaluer le degré de réalisation des objectifs quadriennaux ainsi que la mise en œuvre des mesures (conventions de qualité, activité de la CFQ). Se fondant sur un inventaire des normes et des recommandations en matière de mesure de la qualité et d'interventions sur la qualité, le concept indique comment les données devront être recueillies et quels organes (notamment le Conseil fédéral, la CFQ,	La CFQ a attribué le mandat d'élaboration du concept.

Objectifs annuels 2021
de la Commission fédérale pour la qualité

	<p>les parties signataires des conventions de qualité et les fournisseurs de prestations) ont besoin de quelles données pour identifier les points faibles et prendre des décisions, fondées sur ces données, concernant les domaines thématiques nécessitant des améliorations. Le concept intègre les acteurs principaux ainsi que les indicateurs de qualité qui ont déjà fait leurs preuves ou qui sont encore en développement. Il s'inspire de la conception « once only » de l'OFSP, selon laquelle des données recueillies une seule fois se prêtent à des utilisations multiples, et tient compte des activités en cours en lien avec la récolte de données dans le domaine de la santé et des assurances sociales (cf. objectif 2021-04). Il indique comment s'opérera le suivi de la qualité et des mesures d'amélioration, et comment les résultats obtenus seront publiés.</p>	
2021-04	<p>Poursuite des activités menées par l'OFSP pour développer des indicateurs de qualité</p> <p>La CQF se charge du développement des indicateurs de qualité et poursuit les activités en cours. Elle charge des tiers de poursuivre le développement des indicateurs de qualité existants dans le domaine des hôpitaux et des EMS, et d'en élaborer de nouveaux pour le domaine des soins à domicile. Elle prend part à l'enquête internationale de l'OCDE « PaRIS survey for Patients with Chronic Conditions » et charge un tiers approprié de la coordination (cf. objectif 2021-03).</p>	<p>La CFQ a attribué les mandats en question.</p>
2021-05	<p>Étude sur les événements indésirables au sein du système suisse de santé</p> <p>La CFQ attribue en 2021 un mandat d'étude théorique de faisabilité. Celle-ci servira de base pour le mandat relatif à une étude sur les événements indésirables qui sera attribué en 2022. Cette seconde étude devra fournir des données relatives aux événements indésirables (types, étendue, degré de gravité, évitabilité) lors de la fourniture des prestations, sur lesquelles tous les acteurs pourront se fonder pour prendre des mesures d'amélioration de la qualité. L'étude sera conçue de manière à produire dans toute la mesure du possible des résultats permettant une comparaison internationale.</p>	<p>La CFQ a attribué le mandat d'étude théorique de faisabilité.</p>
2021-06	<p>Travaux de fond pour la définition d'un processus de gestion des risques (y c. portefeuille de risques) au niveau national</p> <p>La CFQ élabore un concept de gestion des risques au niveau national. Sur la base d'un état des lieux de tous les domaines de fourniture de prestations, le concept indique comment identifier, analyser et évaluer au niveau</p>	<p>La CFQ a attribué le mandat d'élaboration du concept.</p>

	<p>national les risques potentiels pour la sécurité des patients, cela afin de prendre, sur la base des données recueillies, des décisions touchant les mesures de réduction des risques qui s'imposent et les domaines concernés. Le concept intègre les acteurs principaux ainsi que les processus et les stratégies de gestion des risques qui ont déjà fait leurs preuves ou qui sont encore en développement.</p>	
2021-07	<p>Concept et planification des programmes nationaux de développement de la qualité</p> <p>La CFQ élabore un concept de programmes nationaux, visant à établir une compréhension commune de ce qu'est un tel programme et servant de base pour l'attribution de mandats d'élaboration de programmes nationaux. Ce concept vise à diffuser et à inscrire dans la pratique quotidienne des améliorations de la qualité de la fourniture des prestations dans les établissements, les groupes de fournisseurs de prestations et au-delà. Il comprend en particulier les exigences requises et les responsabilités afin d'en garantir la mise en œuvre. Il indique la manière et les critères suivant lesquels les thèmes, les approches méthodologiques et les manières de procéder seront sélectionnés.</p> <p>La CFQ élabore une planification pour les programmes nationaux.</p>	<p>La CFQ a adopté un concept de programmes nationaux de développement de la qualité.</p> <p>Elle a adopté la planification des programmes nationaux de développement de la qualité.</p>
2021-08	<p>Poursuite et application des projets et programmes nationaux (Progress!) subventionnés par l'OFSP</p> <p>La CFQ continue d'accompagner les projets et programmes nationaux (Progress!) subventionnés par l'OFSP et garantit l'application systématique, durable et obligatoire des enseignements qui en ont été tirés (cf. objectif 2021-07).</p> <p>Sur la base des programmes nationaux Progress! achevés ainsi que de l'audition de la Fondation Sécurité des patients Suisse et, le cas échéant, d'autres experts, la CFQ donne aux parties signataires des conventions de qualité et aux autorités compétentes des recommandations relatives à l'application des enseignements tirés des projets et programmes nationaux. Elle propose des critères ou des indicateurs susceptibles de refléter le degré d'avancement et le succès de l'application.</p>	<p>La CFQ a repris l'administration opérationnelle et financière des projets et programmes nationaux.</p> <p>Elle a donné une recommandation d'application pour chacun des projets et programmes nationaux achevés.</p>
2021-09	<p>Réalisation d'un nouveau programme national de développement de la qualité</p> <p>La CFQ attribue un mandat de réalisation d'un nouveau programme national de développement de la qualité. Celui-ci porte en priorité sur un thème en accord avec les recommandations publiées dans le rapport national de 2019 et applique les approches méthodologiques et</p>	<p>La CFQ a attribué le mandat de réalisation du programme national.</p>

Objectifs annuels 2021
de la Commission fédérale pour la qualité

	les manières de procéder définies dans le concept de programmes nationaux (objectif 2021-07).	
--	---	--